



SÉANCE DU 30 MARS 2022 à 20h30

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil VINGT DEUX, le TRENTE MARS à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :

Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M James MARECHALLE, Mme REGNIER Catherine, M FORGET Bruno, ses adjoints, Mme ROUSSEAU Angélique, M THOMA Hervé, Mme VIDARD Stéphanie, M ROSELLE Regis, Mme LACOUR Aude, M BRIAND Hervé, M NABONNE Eric, Mme FUSZ Anne, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

Absents excusés :

M BOULARAND Claude, procuration à Mme REGNIER Catherine,
Mme MEYFROODT Charlotte, procuration à Mme LACOUR Aude,
M VILZI Christophe, procuration à M FORGET Bruno
Mme SPIRA Julie, procuration à Mme ROUSSEAU Angélique,
Mme FUSZ Anne-Luce, procuration à M URCOURT Daniel

Secrétaire : Mme LACOUR Aude

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES 09 NOVEMBRE 2021, 14 DECEMBRE 2021 et 24 JANVIER 2022

Compte-rendu du 09 novembre 2021

Le compte-rendu est approuvé à la majorité (POUR : 15 – CONTRE : 2 – ABST : 2°).

Compte-rendu du 14 décembre 2021

Le compte-rendu est approuvé à la majorité (POUR : 15 – CONTRE : 2 – ABST : 2°).
Monsieur NABONNE ne souhaite pas valider ce compte-rendu pour la raison que des raccourcis aient été faits sur la retransmission de ces remarques.

Compte-rendu du 24 janvier 2022

Le compte-rendu est approuvé à la majorité (POUR : 15 – CONTRE : 2 – ABST : 2°).

APPROBATION ET CONCORDANCE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2021

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité, (POUR : 15 – CONTRE : 1 – ABST : 3) APPROUVER et VOTER la concordance du compte de gestion de la commune pour l'exercice 2021.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2021

Absence du Maire – Présidence assurée par Madame LACOUR Aude

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité (POUR : 14 – CONTRE : 1 – ABST : 3) (absence du Maire), APPROUVER le compte administratif du budget communal 2021.

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité (POUR : 15 – CONTRE : 1 – ABST : 3), APPROUVER l'affectation du résultat 2021.

TAUX D'IMPOSITION 2022

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité (POUR : 17 – ABST : 2), DECIDER de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et 2021 et de les reconduire à l'identique sur 2022 soit :

- | | |
|--------------------------------------|---------|
| • Taxe foncière (bâti) | 50.15 % |
| • Taxe foncière propriétés non bâtie | 67,97 % |

et CHARGER Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité (POUR : 18 – ABST : 1), APPROUVER le versement des subventions de fonctionnement attribuées aux associations au titre de l'exercice 2022 comme défini ci-dessous :

☞ Association Entente Sportive du Thelle	1 800 €
☞ Association foncière de remembrement	4 275 €
☞ Section Anciens combattants	200 €
☞ La Triplette d'Ercuis	1 300 €
☞ Association Franco Portugaise	1 000 €
☞ Association la Récré	500 €
☞ Association Atelier du jardin	2 000 €
☞ Le club de l'Amitié	1 000 €

APPROUVER le versement des subventions exceptionnelles pour l'année 2022

☞ Association Atelier du jardin Prise en charge des frais de transport à hauteur du maximum 1 500 €	1 500 €
☞ Le club de l'Amitié Prise en charge des frais de transport à hauteur du maximum 700 €	700 €
☞ La Triplette d'Ercuis Pour l'organisation du concours officiel départemental sur Ercuis	350 €

AUTORISER Monsieur le Maire à verser les dites subventions pour l'année 2021 et **NOTER** que les subventions seront imputées au compte 65748

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal a délibéré (POUR : 15 – CONTRE : 1 – ABST : 3), **ADOPTER** le budget primitif 2022 du budget de la Ville au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement et **AUTORISER** Monsieur le Maire à passer tous les actes administratifs nécessaire à son exécution.

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes : 1 535 493.91 €

Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes : 1 606 300.09 €

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA VIDEOSURVEILLANCE AU FIPD

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité (POUR : 15 – CONTRE : 3 – ABST : 1), **SOLLICITER** le concours financier du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et **AUTORISER** le Maire à réaliser toutes les formalités liées au projet d'acquisition de nouvelles caméras.

Interrogation d'Hervé THOMA : nous allons avec ce budget acheter de nouvelles caméras et/ou changer certaines de notre parc ?

Réponse de Monsieur Le Maire : nous ne changerons aucune caméra, nous faisons l'acquisition de 10 nouvelles caméras plus perfectionnées.

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE L'EPFLO

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, **PRENDRE ACTE** du rapport d'activité de l'année 2021 de l'EPFLO.

DEBAT SUR LES GARANTIES DE LA PROTECTION ACCORDEES AUX AGENTS EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE ET DONNANT MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE L'OISE

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, **PRENDRE ACTE** des nouvelles dispositions en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux qui entreront en vigueur en 2025 et 2026, conformément à la notice annexée à la présente délibération, **DONNER MANDAT** au CDG60 pour le lancement de deux appels publics à concurrence visant à conclure : une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque prévoyance auprès d'un organisme d'assurance, ainsi qu'une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque santé auprès d'un organisme d'assurance, et **AUTORISER** le Maire à compléter et transmettre au CDG60 le questionnaire décrivant les caractéristiques de la population à assurer.

CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CONSOMMATION ELECTRIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA ZONE D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, **AUTORISER** le remboursement des dépenses liées à la zone d'activités par la Thelloise et **AUTORISER** Monsieur le maire à passer tous les actes administratifs nécessaire à son exécution.

REVISIONS DES TARIFS MUNICIPAUX : SALLE POLYVALENTE, MAISON DU VILLAGE, LOCATION VAISSELLE, CONCESSIONS FUNERAIRES, CONSOMMATIONS AUX MANIFESTATIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité, les tarifs suivants :

MATERIEL

DECIDE que le prix de la location du barnum augmente de 45 € à 60 € à compter du 01 avril 2022.

SALLES COMMUNALES

Salle polyvalente

DECIDE que le prix de la location est fixé à 380 € le week-end et 190 € la journée supplémentaire à compter du 01 janvier 2023.

Salle de la Maison du Village

DECIDE que le prix de la location est resté à 180 € le week-end et 90 € la journée supplémentaire à compter du 01 janvier 2023.

LOCATION DE VAISSELLE ET DU LAVE VAISSELLE

Salle polyvalente

DECIDE que le prix de la location est fixé à 1.30 € par personne à compter du 01 janvier 2023. Ce prix comprend 2 verres, 1 coupe à champagne, 2 assiettes (repas, dessert), 1 paire de couvert, 1 tasse à café.

CONCESSION CIMETIERE

Concession funéraire

DECIDE que le prix de la concession est fixé à 150 € à compter du 01 avril 2022.

Columbarium

DECIDE que le prix de la concession est fixé à 1400 € à compter du 01 avril 2022.

JARDINS COMMUNAUX

Location du jardin : DECIDE que le prix de la location est fixé à 50 € à compter du 01 avril 2022.

Caution : DECIDE que le prix de la caution est fixé à 100 € à compter du 01 avril 2022.

FRAIS DE SCOLARITE

DECIDE que le prix des frais de scolarité reste fixé à 1 000 €.

TARIFS DES BUVETTES

Kir / Vin : 1 €
Ricard : 2 €
Whisky : 3 €
Bière : 2 €
Boissons soft : 1.50 €

Eau pétillante / plate 50 cl : 0.50 €
Eau pétillante / plate 1l : 1 €
Champagne : 18 €
Café : 0.50 €
Get 27 : 3 €

SORTIE A L'AERODROME

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, APPROUVER l'organisation de la sortie à l'aérodrome de Bernes-Sur-Oise pour les enfants de l'école élémentaire.

JURY D'ASSISES

Un tirage au sort a eu lieu afin de désigner trois membres du jury d'assises parmi les électeurs.

Les personnes désignées sont :

Madame BOUTEMAK Anissa

Madame RICHIOUD Marie-Claire

Monsieur LACOUR Aurélien

CREATION D'UN COMITE DES FETES

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, APPROUVER la dissolution de la commission des fêtes et cérémonies et **APPROUVER** la création d'un comité des fêtes sous d'une émanation de la mairie.

Le Maire
Jean-Marie NIGAY

Fin de séance 22h

Validation de la secrétaire de séance.

Madame Aude LACOUR

